IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,
Située rue Chartres, No 110, entre St.-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admets pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA Compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, voit avec peine qu'au mépris des réglemens de Police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont laissés à l'abandon dans la ligne que parcourt son chemin; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans le tems des pluies, des dégats considérable au chemin et aux fossés que la compagnie à fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'arriver fréquemment si elle n'apportait un prompt remède à cet abus; elle prévient en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section 11me. ainsi que pour rassurer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accidents, elle est déterminée, à partir de la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux épaves, tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite inférieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articles 33, 34 et 35; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer à cheval ou en voiture d'aucune espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte.

L F GENERES,
27 juil caissier, protem.

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.
Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient du ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R. CLAGUE, secrtaire. 21 j

---

Bureau de la Compagnie des Architectes du 3me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription, Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déjà effectués. Par ordre de la direction.
8 juil J PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et dernièrement à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel et vin à chaque repas.
2 juillet ED. L'HOTE

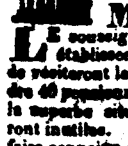

HOTEL DE MANDEVILLE.

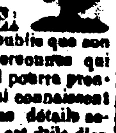

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 29 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds audessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 3 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.
17 juin JOHN DAVIS.

A LOUER—Pour le 1er. septembre.
Le haut de la maison située rue de la Levée, No. 74, entre St.-Louis et Toulouse, et dernièrement occupée par M. D. Seghers. S'adresser sur les lieux ou rue Bourgogne, No. 239.
20 aout—5

A Louer ou affermer pour le 1er Sept. prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.
26 août—11 encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER A BAIL, pour un an ou plus—La maison et le terrain situés dans la rue Jackson, formant l'encoignure de la rue Pritanée, dans la ville de Lafayette, faisant face au chemin à coulisses de la *Nouvelle Orléans et de Carrollton*. La maison est presque neuve, très commode et bien distribuée pour la résidence d'une famille. Pour un bon locataire les conditions seront très modérées.
S'adresser à P. G. BERTRAND à la Douane.
19 aout—6,3pe

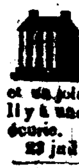

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un joli jardin, le terrain étant de 162 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.
23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A LOUER,
Le logement de la maison numérotée 73 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à
6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire. 21 mai

---

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second îlet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grange, de écurie, et magasin et un manége, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 168.
23 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

Forte toile à sacs de Dundee.

SOIXANTE ET-DIX pièces de forte et large toile à sacs de Dundee, en débarquement du navire Arkansas et à vendre à très bon marché et à des conditions fort avantageuses, si elles sont prises sur la Levée.
ANDREWS & FRERES,
1 aout rue de Chartres no 18.

E[illegible] à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, [illegible] négresse américaine, nommée BETSY, se [illegible] Lenard, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire de la dite [illegible] est prié de vouloir venir la réclamer en se conformant à la loi et payant les frais.
1 aout OVIDE TROUARD.
Pour A. [illegible], Shérif.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

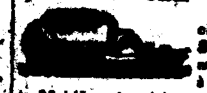

Le superbe bateau à vapeur, [illegible]cheur MERCHANT, capitaine James Swiler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 8 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mercredi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 5 heures du matin.

Pour plus amples renseignements s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE, JOHN KIRSHAW, jr. et JAMES CORREL, agents.

N. B.—Tous les effets aux risques des passagers.

Cette embarcation étant fournie de chandelles en cuivre et naviguant d'après le principe de la basse pression, assure aux passagers une sécurité extraordinaire.
23 juillet

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

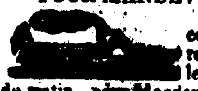

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain, à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 8 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la *Nlle Orléans* pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures de matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil

---

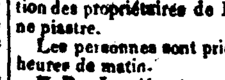

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précitée, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(*Nous sommes invités d'annoncer* que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

---

EXCURSION DU DIMANCHE.
Prix réduit à une piastre.
Pour Madisonville, en droiture.

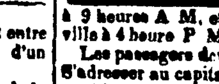

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M, et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à
26 juin W BAGLEY, agent.

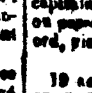

POUR LA HAVANE—La belle goelette de première marche, doublée et chevillée en cuivre construite à Baltimore, enrégistrée A 1, CREOLE capitaine B A Bishop, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis la rue Conti, ou à
HARRISON, BROWN & CO.,
19 aout Rue Royale, No. 17.

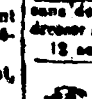

POUR NEW YORK—La belle goelette fine voilière MARY, capitaine Richmond, ayant la majeure partie de sa cargaison arrêtée, partira sans délai: pour le reste de fret ou pour le passage, s'adresser à bord, ou à
WILLIAM BRYAN,
12 aout Vieille Levée, no 36.

POUR BRAZORIA (TEXAS).

La goelette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
8 aout WILLIAM BRYAN, Vieille Levée.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

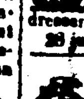

La goelette mexicaine bien connue IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS.
28 juil

POUR VERA CRUZ.

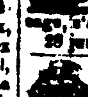

La goelette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresser à bord ou à J PRATS & FILS.
28 juil.

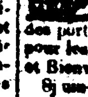

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 800 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports de Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à
8 juin J. PRATS & FILS.

POUR BRAZORIA, TEXAS.

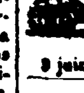

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.
9 juin no 19 rue de la Commune.

$25 DE RECOMPENSE

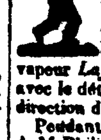

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—8,3pe

---

EAUX MINERALES.
OISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille,

Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses, aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.
26 juin RIVET SYBOLD & co.

AVIS—La compagnie qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison de Mallard & Co. est de ce jour dissoute d'un consentement mutuel. E Mallard est autorisé à régler les affaires arriérées de cette maison, et aura sa signature pour la liquidation seulement.
EDWD MALLARD,
N. O. 30 juillet.
Robert A Fitzgerald par procuration d'Edwd. Mallard.
Le soussigné continuera à faire des affaires pour son propre compte et sous son propre nom.
30 juil—30 EDWD. MALLARD

A VENDRE à l'amiable un ou deux arpens de terre face au fleuve sur 60 de profondeur garantis, à environ 5 miles de la Nouvelle Orléans, sur l'habitation St. Amand (Battle Ground). S'adresser au Dr Formento, ou au Dr. Thomas. 6 aout—30

LETTRES de change sur Paris, Londres et New York, à vendre par
MARTINEAU, CRUGER & Co.
30 juillet no 30, rue Bienville.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141. 3 juil

---

MAIS.—1000 sacs de Mais, de deux boisseaux chaque à vendre par G. DORSEY
18 aout Nouvelle Levée, No 38

CAFE—82 sacs de café à vendre par
LEGENDRE & SAMORY,
18 aout. 47, rue Toulouse.

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pedarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.
30 juin CABOCHE.

INSTITUTION BELLANGER,
Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.
27 juil—3pe

VENTE PAR LE REGISTER.
Succession de feu Jean Gabriel Adolphe Peyroux.
Vente par le Register des Testaments.

LUNDI 7e jour de septembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Gabriel Adolphe Peyroux, l'esclave nommé CARTER, nègre âgé d'environ 30 ans, marronneur.

Conditions de la vente: Six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans,
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Le Gardeur, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 7 a

---

Succession de François Roboam.

COUR DES PREUVES—*Paroisse d'Orléans*—Vendredi 28 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à l'encan à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrite appartenant à la succession de feu François Roboam.

Caroline, négresse américaine âgée d'environ 20 ans, et son enfant Lewis nègre âgé de 2 ans, la dite négresse Caroline est estropiée au pouce.

Lucy, mulâtresse âgée de 49 ans, un peu blanchisseuse et un peu cuisinière.

Suzanne, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.

Conditions: un quart comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs 27 juil

---

Succession d'Angela Berthaud, femme décédée de James Serra Caci.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Mardi 1er septembre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière, et les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de la dite Angela Berthaud, femme décédée de James Serra Caci, savoir:

Propriété Foncière—Un lot de terre situé encoignure des rues Vieille Levée et St Jacques, faubourg Annonciation, mesurant 60 pieds de face à la première rue, par une profondeur de 120 pieds de face à la dernière rue, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Esclaves—Harriet, négresse âgée d'environ 33 ans, et son enfant Maria, d'environ 4 ans.

Susan, négresse âgée d'environ 23 ans, et son enfant Gustave, âgé d'environ 18 mois.

Charles, négrillon, âgé d'environ 5 ans.

Conditions de la vente: la propriété foncière à 6, 12 et 18 mois de crédit; les esclaves à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à *parfait* paiement,
W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 30 juil

---

Succession de feu Robert Lewis.

VENTE par le régister des testamens—Samedi 29 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, les esclaves ci après décrites, appartenant à la succession de feu Robert Lewis.

PETER, mulâtre âgé d'environ 35 ans.

JAMES, nègre âgé d'environ 30 ans.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau, not. pub. aux frais des acquéreurs. 28 juil

---

SUCCESSION de feu Françoise Populus, femme de couleur libre—Vente par le Register des Testaments—Lundi septième jour de Septembre 1835 à midi, j'exposerai en vente à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un jugement rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle. Orléans, (le dit jugement en date de 11 Août 1835) la propriété foncière ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Françoise Populus, femme de couleur libre, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le carré de cette ville de la Nlle. Orléans, à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, mesurant vingt huit pieds de face à la rue Bourgogne, sur quatrevingt quinze pieds de profondeur et face à la rue Quartier (mesure française) ensemble une maison neuve briquetée entre poteaux contenant quatre appartements et cabinet sur la galerie, cuisine double &c.

Conditions de la vente: Cette propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, *pour ce qu'elle pourra rapporter*, d'après les articles 990 et 992 du Code de Procédure, payable aux mêmes termes et conditions, stipulés par le decret de la Cour des Preuves en date du 16 Juin 1835, savoir: A un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction en trois payements portant hypothèque spéciale, lesquelles billets seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées.
W F C DUPLESSIS, Registre des Testaments.

L'acquéreur de cette propriété doit payer le montant dû à la corporation de la Nouvelle Orléans, pour avoir fait et confectionné les banquettes en face de la dite propriété en sus du prix de l'adjudication et l'acte de vente sera passé pardevant W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 août

---

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, Salut: Attendu que William M Lambeth, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour, où la dite vente fut enrégistrée le 5e jour de mai A D 1835 pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir aucun droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif de la paroisse susdite le 5e jour de mai 1835, en vertu d'un décret de cette cour, rendu le 19e jour de mars A D 1835, dans une cause intitulée: "la Banque de l'Union de la Louisiane contre Peter Ogier," No. 7953, du dossier de cette cour, à laquelle vente le dit Wm M Lambeth devint l'acquéreur pour le prix de $2000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire.

Un certain lot de terre no 10, situé au faubourg Ste Marie, mesurant 34 pieds 1 pouce face à la rue Philippa, sur une profondeur de 98 pieds 11 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Jeannette Navarre, f de c l, et des lots Nos 8 et 9, et 37 pieds 11 pouces sur l'arrière. sur la ligne qui le sépare du No 12, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant; le tout suivant le plan tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 11 avril 1829, et joint à un acte qui se trouve en l'étude de O. de Armas, notaire public.

En foi de quoi j'ai à ces présentes apposé mon seing et le sceau de la Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, ce 8e jour de juin, l'an de notre Seigneur, 1835, et de l'Indépendance Américaine le 60e.
[L S] P. A. GUYOL, Dép. Greffier.
19 aout—3,1pe

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 8423—Vincent A Drouillard contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu au bureau de M. J B Cénas, notaire public, le Samedi 29 août prochain, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire.

Il est de plus ordonné que W R M Carter, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents, et en même tems, toutes poursuites contre le pétitionnaire et ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour. Bureau du greffier, 27 juil 1835.
26 juil—2pe ARMAND PITOT, dép. greffier.

AVIS AUX PIOCHEURS.

ON recevra au bureau du gaz dans l'allée de Banks, des propositions pour creuser à la station des travaux du gaz un puits de cinquante pieds de diamètre et de quinze pieds de profondeur. J. H. CALDWELL,
20 aout. Président.

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Legendre pour les affaires de comestibles et de commission.
HENRY E. LAWRENCE.
14 juil—30 A LEGENDRE.

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues de la Veille Levée et de l'Hôpital, une pharmacie, l'on trouvera constamment un assortiment de médicamens simples et composés de préparations chimiques; médicamens secrets de parfumerie, et en général tout ce qui à rapport à leur partie.

Ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter la confiance du public dont ils sollicitent le patronage.
3 août P MARTIN & Co.

---

6 Balles indiennes françaises, nouveaux dessins, couleurs foncées, en débarquement du navire Marengo, à vendre par E L BERNARD.

Compagnie de desséchement de la Nouvelle Orléans.

LES souscripteurs au fonds capital de la dite compagnie sont par le présent notifiés, que conformément à une résolution du bureau des directeurs, un paiement de trente piastres par action sera requis d'eux le lundi 7 septembre 1835, payable à la Banque de l'Association Consolidée.
15 aout [illegible] WATSON, Secrétaire.

A VENDRE à l'amiable, une bonne gardienne d'enfant, âgée de 14 ans, garantie des vices et maladies, sachant un peu coudre, laver, repasser et faire un ménage. S'adresser à L. Saleau, courtier, rue de l'Hôpital, no 111, entre Bourbon et Dauphine. 24 aout—3

EN débarquement du brick Swan, et du navire [illegible]:
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne,
3 do bas de laine d'Allemagne,
3 do demi bas, fin, dite Landwool,
2 do toile cirée, sur cotée,
2 do [illegible] assortis,
1 balle [illegible] Kilmarnock, pour habitants,
6 caisses chemises écossaises,
16 do coton blanc de pays, de 5|4 et 4|4,
20 balles coutil,
Et un assortiment général de linge fait, à vendre par
VEUVE KOKERNOT & Fil
24 aout encoignure St. Louis et Levée.

A LOUER—Une bonne domestique de maison.
JOS. BARTHET,
24 aout—3 no 30, rue Toulouse.

FICELLES D'EMBALLAGE—20 balles à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
24 aout rue St. Charles, no 18.

Succession de feu George Clarkson.

SAMEDI, le 5 septembre 1835, à 4 heures de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'honorable la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, à mon bureau, encoignure des rues Condé et Ste. Anne, pour compte de la succession de feu George Clarkson, les effets mobiliers, et un cheval dépendant de la dite succession.

Conditions de la vente—comptant.
24 aout W F C DUPLESSIS, régister des tes.

Succession de Alexandrine Poupone f. c. l.

JEUDI, vingt quatre septembre 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Alexandrine Poupone f c l, l'esclave nommée Héloïse, négresse, âgée d'environ vingt six ans, maintenant marronne. Conditions—comptant.

Par ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans.
W F C DUPLESSIS, régister des tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 aout

---

EN débarquement du navire Vicksburg, de New York, et à vendre par les soussignés, en gros et en détail, ce qui suit: 3 caisses de coton blanc à chemises; 2 de indienne de couleur chally; 1 do de [illegible] en couleur; 1 de 10 et 12-4 shawls de [illegible]; 1 do étamine noire fine; 2 do bas coton blancs; 3 do indienne ayant droit au debenture; 2 cartons shawls chally.
DUFOUR FRERES,
22 aout Rue Royale, entre St Pierre et Toulouse.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS est par le présent donné que samedi 5 septembre prochain, à midi, au bureau de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication au rabais de l'entreprise de l'inscription des noms des rues et du numérotage des maisons dans les parties des faubourgs dernièrement incorporés, et aussi à l'entreprise de l'inscription des noms des rues, à tous les carrefours qui en manquent; le tout conformément aux ordonnances du Conseil de Ville. 22 aout.

A LOUER—Une bonne nourrice saine et sans enfans. S'adresser au Chemin du Bayou, au No. 147.
22 aout—4 L. L. CHALON.

MESSIEURS les souscripteurs à la *Revue Française* sont prévenus que la dernière livraison a été reçue; ils sont priés de vouloir bien retirer leurs numéros.
CAZEAU & BIJOTAT,
22 aout—4 Rue du Camp, No 36.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Jean Baptiste.—Samedi 5 septembre 1835, à 4 heures de l'après midi, à la requête de MM. Rasson frères, il sera exposé en vente publique sur les lieux, par le juge soussigné.

UNE HABITATION établie en sucrerie située dans cette paroisse, sur la rive gauche du Mississipi, ayant huit arpens vingt et une toises de face au dit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, bornée du côté d'en haut par celle d'Antoine [illegible] alias Quatrevingt, et du côté d'en bas par celle d'Auguste Madère, ensemble les établissemens étant dessus, consistant en une maison de maître, une cuisine et une case neuve en briques, un magasin à vivres, un moulin à gru, une maison très convenable pour loger un économe, une sucrerie neuve en briques avec un bon moulin à vapeur, quelques cases à nègres, et enfin tous les cannes étant sur la dite habitation, moins cependant vingt cinq arpens qui ont été vendus à M. Auguste Madère.

Au moyen de la double concession, qu'il serait facile d'acheter en ce moment, cette habitation, malgré son peu de face, deviendrait une très belle propriété, car les terres en arrière sont généralement hautes, de la meilleure qualité et couvertes d'excellent bois.

Conditions: La dite habitation sera vendue payable un tiers en tout mars 1836, un tiers en tout mars 1837 et le dernier tiers en tout mars 1838, en billets endossés à satisfaction, domiciliés à la Nouvelle Orléans et avec réserve d'hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, de quittance et de main levée, seront à la charge de l'acquéreur.

Nota.—Les personnes qui désireront visiter cette habitation, pourront s'adresser à M. Zénon Rasson, à la paroisse St. Charles qui se fera un vrai plaisir de leur en faciliter les moyens.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 7 août 1835.
14 aout—20 T. L. P. BLANC, juge.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.
Séance du 15 juin 1835.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.
(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.
Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 a—6m D. PRIEUR, Maire.

$100 DE RECOMPENSE.

L'HOTEL MAHIGNY a été enfoncé dans la matinée du 20 de ce mois, et volé de TROIS CENT CINQUANTE PIASTRES, plus six milliers cigarres espagnoles; l'argent consistait en deux billets de $100 de la banque d'Orléans, un de $50 de la banque de l'Union de la Louisiane, un de $20 et un de $10 de la banque des Artisans et Commerçans, et $5. Le reste en espèces.

Les cigares étaient en demi-caisses, marquées *Light brown*, mais les cigares étaient de couleur foncée—Ladite recompense sera payée à celui qui fera découvrir le voleur et retrouver les valeurs, ou une récompense sera payée en proportion des objets recouvrés.
21 aout D. F. WAYMOUTH.

NEGRES A VENDRE, rue Moreau, No 19, continuation de la rue Condé; parmi les dits esclaves, il y a un excellent forgeron. 19 aout

---

SOULIERS FRANCAIS.

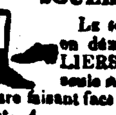

Le soussigné offre à vendre en gros et en détail, un assortiment de jolis SOULIERS français. S'adresser à la maison seule sur la Levée, entre les deux marchés, encoignure faisant face à la halle aux légumes.
18 août—4 H. PAUCHON.

EAU-DE-VIE—25 barrils et 2 demi pipes d'eau de vie imitée en débarquement du navire Ocean, à vendre par WILLIAM BRYAN,
18 aout Vieille Levée, no 36.

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nlle. Orléans et Carrollton.

ON recevra au bureau de cette compagnie des propositions pour louer l'hôtel nouvellement établi à Carrollton. L'établissement est très grand et sera parfaitement meublé et prêt à recevoir le public le 1er septembre.

Les personnes qui désirent prendre des renseignemens sont priés de s'adresser immédiatement au bureau de la compagnie. Par ordre de la direction.
1[illegible] aout—10 L T GENERES, caissier *pro tem.*

A VENDRE.—CHARLOTTE, négresse américaine âgée de 18 ans, depuis 7 ans dans le pays, excellente coiffeuse, blanchisseuse et cuisinière, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Si d'ici au 1er septembre elle n'est pas vendue à l'amiable elle sera criée ce jour en vente publique par J. B. Blache, encanteur à la Bourse Hewlett. Conditions: 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. S'adresser au bureau de l'Abeille. 18 aout

---

SUCRE DE LA HAVANE.—11 caisses Sucre blanc, 278 dito Sucre brut, de la Havane, de qualité très-supérieure, reçues par la goëlette Creole, à vendre par
17 aout—6 MARTINEAU, CRUGER & Co.

ON DEMANDE 8 forgerons bons ouvriers qui seront constamment employés et auxquels on payera de bons salaires en s'adressant, rue St. Charles No. 89 à
14 aout—8 JAMES DRUMMOND.

Augustin Abiol, ses créanciers.

LE soussigné, syndic des créanciers de la faillite Obiol, prévient ceux qui doivent à la dite faillite de venir régler entre ses mains, de même il prie les créanciers de lui remettre leurs titres de créances. ROGER FILS.
12 août—10 Rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.
W. F. HYDE & Co.
E. D. HYDE,
N. DELAPLAINE.
[illegible] juillet

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le lundi 28 septembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse en date du 19 août 1835, l'esclave ci après nommé et décrit, dépendant de la succession de dame Marie Françoise Robert, veuve André Bernard, savoir:

OVID alias LOLO, mulâtre de 16 ans, cigarier.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Louis T Caire, not. pub aux frais de l'acquéreur. 24 aout

PAR M. BARNETT, Senr.

MERCREDI, 26 du courant, il sera vendu à la *Bourse Hewlett*, à midi, sans réserve, 52 TERRAINS DE VALEUR, situés à Carrollton, dans l'îlet no 129 et dans celui no 130, à un îlet seulement de l'habitation Soniat.

Les conditions seront connues au moment de la vente.
24 aout—3

PAR J. B BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, de cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 21 août 1835, il sera vendu, le vendredi, 25 de septembre prochain, à midi, au café de la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les biens ci après dépendant de la succession de feu dame Charlotte Broyard, décédée Ve. Simon Berluchaud et Veuve Valentin Daublin, savoir:

Un lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Conti, mesurant, au pied français, 30 pieds 7 pouces, *et plus s'il s'en trouve*, de face à la rue Bourgogne, sur 97 pds de profondeur, sur lequel il existe une jolie maison en briques, couverte en tuiles plates, divisée en 3 chambres, avec galerie et 2 cabinets; une cuisine aussi en briques, et le tout en bon état.

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, mesurant au pied anglais, 34 pieds 9 pouces de face à la rue de l'Union, entre les rues Baronne et Philippa, sur 109 pieds 7 pouces et demi de profondeur, sur lequel il existe une maison en bois, briquetée entre poteaux, composée de quatre appartemens, galerie et cabinets, avec une cuisine en bois et autres dépendances.

Une négresse nommée Marguerite, africaine, âgée d'environ 50 ans, bon sujet, est bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, et garantis par hypothèque spéciale sur les biens vendus. Les billets, par clause pénale, porteront intérêt à 10 pour cent l'an, à défaut de paiement aux échéances. Les actes de vente seront passés en l'étude de Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 24 aout

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Mercredi 23 Septembre 1835, à midi, à la bourse de Hewlett, Une habitation située dans la paroisse Plaquemine, à vingt quatre milles au-dessous de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, mesurant un arpent et demi de face sur quarante de profondeur, bornée par en haut par Mr. E. Verret, et par en bas par Mr. B. Marigny.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 22 a

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu, lundi 31 août à midi, à la Bourse Hewlett, les belles propriétés suivantes:

1o. Un lot de terre situé à l'encoignure N. W. des rues Ste. Anne et Robertson, mesurant 39 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste. Anne, sur une profondeur de 117 pieds, 6 pouces et 7 lignes sur la rue Robertson, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les banquettes sont faites en briques et flag-stones.

2o. Un lot de terre joignant le lot ci-dessus, mesurant 34 pied de face à la rue Ste.Anne, sur une profondeur de 117 pieds 6 pouces et 7 lignes.

3o. Un lot de terre joignant le lot ci-dessus, mesurant 34 pieds de face à la rue Ste. Anne, sur 117 pieds, 6 pouces et 7 lignes de profondeur. Il y a sur ce dit lot une maison bâtie entre poteaux, contenant quatre chambres basses, 4 chambres et quatre cabinets au grenier; le tout bien latté et plâtré, avec une cuisine à quatre chambres, double cheminée puits en briques, et double lieu d'aisances.—Les banquettes sont en briques

4o. Un lot de terre situé rue Robertson, joignant le No 1 mesurant 35 pieds de face sur 127 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur.

5o. Un lot de terre contigu au lot ci-dessus, mesurant 35 pieds de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

Les bâtisses ont été parfaitement soignées et les terrains sont élevés. Sur le lot de l'encoignure il y a un grand nombre d'arbres fruitiers Les personnes qui auraient envie d'acquérir sont priées de visiter les lieux.

Pour plus amples détails voir les plans déposés à la Bourse.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant M. Joseph Cuvillier, not. pub. aux frais des acquéreurs 20 aout—11

PAR TRICOU, DOMINGON ET CANONGE.

IL sera vendu le mercredi 26 Août 1835, à midi à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour de District.

72 Actions de la Banque consolidée abandonnées par F St. Martin à ses créanciers.

Conditions comptant. 16 août.

$50 DE RECOMPENSE.

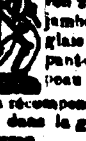

Parti marron de chez le soussigné le 21 du courant, le nègre créole ARTHUS, âgé d'environ 23 ans, taille ordinaire, très mince, ayant les jambes et les bras longs, peau noire, parlant anglais et français. Il portait lorsqu'il est parti un pantalon de cotonade, un gilet jaune, un chapeau blanc et une paire d'escarpins.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nlle. Orléans, ou de la paroisse Jefferson.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi.
24 aout—3 J. V. LABARRE.

$10 DE RECOMPENSE,

A quiconque arrêtera et mettra en sûreté la négresse nommée RACHEL ou RICHARD, d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, parlant anglais, fort peu français, partie marronne de chez Me. Ve. Chastant il y a un mois. On la croit dans quelque faubourg. S'adresser à
JOS. BARTHET.
24 aout—3 no. 30, rue Toulouse.

$10 DE RECOMPENSE.

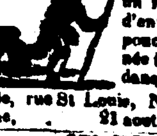

Parti marron de chez le soussigné un nègre nommé WILLIAM, âgé d'environ 19 ans, taille de 5 pieds, 4 pouces. La dite récompense sera donnée à quiconque logera le dit nègre dans une geole ou le ramenera au domicile, rue St Louis, No 189, entre Remparts et Bourgogne. 21 aout A BAZAJOU.

$75 DE RECOMPENSE.

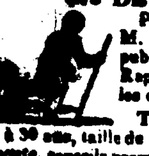

Partis marrons de la propriété de J M. Bauister, surintendant des travaux public du bayou Boeuf, paroisse des Rapides, le samedi 25 juillet dernier, les esclaves ci-dessous décrits, savoir:

THOMAS BROWN, mulâtre âgé de 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 10 à 11 pouces, d'une forte charpente, sourcils proéminents, les os des joues saillans, actif et parlant vite. Il a été en mer pendant quelque tems en qualité de matelots, et pourrait essayer de s'embarquer encore.

GEORGE FISHER, nègre âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, figure pleine et ronde, fortement construit et baissant la tête lorsqu'on lui adresse la parole.

LEWIS HAIR, nègre âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, figure pleine et ronde, parlant doucement, et marqué d'une petite cicatrice du côté gauche du col.

Les nègres ci-dessus avaient avec eux un fusil à deux coups et une hache. Chacun d'eux en partant, était vêtu d'une paire de pantalons rayés, en russie et cotonnade, une paire de chemises en russie et cotonnade blanche, un chapeau de feutre noir, moitié usé, et des brodequins. Il serait possible qu'ils eussent une passe de la main de l'un d'eux, qui écrit assez bien. Il est probable qu'ils se dirigeront vers la Nouvelle-Orléans.

La récompense susdite sera payée à quiconque les arrêtera ou les fera mettre dans une des geoles de cet Etat, ou $25 pour l'un d'entr'eux.

S'adresser au bureau des travaux publics, Rue Toulouse No. 27.
E. ROUSSEAU,
20 aout Secrétaire.

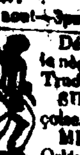

Détenus à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.

SUZANE, appartenant à mademoiselle Françoise.

MINDA, appartenant à M. Wailles de la N. Orléans.

HAMTON, appartenant à M. L. Millaudon.

Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en se conformant à la loi.
JACQUES CHARBONNET.
6 août shérif.

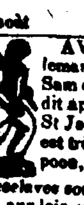

AVIS—Détenus à la geole du comté des Allemands, les deux nègres américains nommés Sam et Emas. Sam ne parle que l'anglais et se dit appartenir à Mr. Manarché, de la paroisse St Jacques, Emas ne parle aussi que l'anglais il est très noir et se dit appartenir à Mr Wadernooe, du Bayou Black. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant aux lois et en payant les frais.

Paroisse St Jean Baptiste, ce 1 aout 1835.
OVIDE TROUARD.
6 aout Pr. A. LUMINAIS, shérif.

EAU-DE-VIE DE COGNAC.

20 Demi pipes (marque de J J Dupuy) en débarquement, et à vendre par
7 août A. GUERTIER & BOUTIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de district, pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 29 juillet 1835, à la requête de Laurent Millaudon, syndic des créanciers de Auguste Théodore Dietz, il sera vendu Samedi 5 septembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété et l'esclave suivante abandonnés par le dit Dietz à ses créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre situé dans la Paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Mississippi, à 3 milles au-dessus de la ville, mesurant 1 arpent de face à la rivière, sur 40 arpents de profondeur, borné en haut par la propriété de Nicolas Gloton, et en bas par la propriété appartenant ou qui est appartenu à la Banque des Etats Unis, avec tous les droits et améliorations appartenant à la dite propriété tels qu'ils se poursuivent et comportent.

2o. Un esclave nommé NED, parti marron depuis trois ans. Conditions de la vente comptant.

Les actes de vente pardevant C. Pollock, notaire public aux frais des acquéreurs. 31 juil—12,3pe

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Jeudi 27 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 1er juillet 1835, les esclaves suivants abandonnés par P Pandely, à ses créanciers, savoir:

SETH, âgé de 25 ans, bon ingénieur.
ALFRED CARTER, 24 ans, nègre de champ, bonne hache.
JOHN LOUIS, 28 ans, do do
JOHN BROWN, 33 ans, marronneur.
SCIPIO, 35 ans, ayant été marron une fois.
JIM, 25 ans, excellent charpentier et menuisier.
SUZAN, 25 ans, domestique et cuisinière.
MARY, 24 ans, do do
DIANA, 25 ans, négresse de champ.
MARGUERITTE, 7 ans,
HANNAH, 38 ans, et son enfant de 8 mois.

Conditions: payable à 6 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des syndics et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 juil

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Jeudi 27 août prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 5 mai 1835, les esclaves suivants abandonnés par C Janin, à ses créanciers.

THOMPSON, de 24 ans, propre à tout.
CHARLES, de 20 ans, do do
JIM, de 38 ans.
FREDERICK, de 22 ans.
KITT, de 38 ans.
JACK, de 30 ans.
SANDY, de 27 ans.
BRISTOL, de 20 ans.

Conditions: payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant O de Armas notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 juil

PAR J LECARPENTIER.

IL sera vendu le Mardi 1er septembre, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 mars 1835, les esclaves ci après désignés abandonnés par J M Fernandez à ses créanciers.

EDMOND, âgé de 11 ans, domestique.
GUILLAUME, nègre créole, âgé de 60 ans, borgne.
SAM, mulâtre de 21 ans, bon manoeuvre, lourd de corps, marronneur.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement

Les actes de vente pardevant J Cuvillier, notaire public. aux frais des acquéreurs. 31 juil

---

AVIS—Le propriétaire de l'Hôtel Washington, au lac Pontchartrain, désirant de procurer au public tous les avantages qui pourront lui assurer son honorable patronage, servira à toute heure et dans le plus bref délai des services dans le dernier goût, de poissons frais et de crabes molles, soup et à la tortue, huitres fraîches &c. afin de satisfaire toutes les personnes qui daigneront l'honorer de leur confiance, à leur arrivée et à leur départ du lac.
21 juil—1m S T TAYLOR.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levée, no 21.

35 caisses confitures de la Havane bien assorties; 100 caisses vanille première qualité; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac; 20 caisses Kirschewasser; 100 caisses liqueurs fines assorties; gingembre de Canton; potasse; amandes en coques et plusieurs autres articles bons pour la saison.
14 juil A LACOUTURE.

CINQ balles toile à drap française; 25 barriques vin de Bordeaux, des marques Lodon Medoc, Pauillac St. Estèphe Medoc et St. Julien, garantie pureté de leur qualité; 4 tierçons vin blanc de Bergerac; 25 caisses vin de Hermitage, 1ere qualité, à vendre par le soussigné.
23 juil E. L. BERNARD, rue Bourbon, no 112.

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX DE PARIS

ALEX. PAYA & Co. rue de Chartres, no 162, entre Jefferson et St Pierre, offrent à vendre les articles suivants, en débarquement du navire Olympia, venant du Hâvre.

Chapeaux en soie, extra-fins pour homme et à la dernière mode, bretelles en gomme élastique assorties de couleurs, lunettes en écaille et argent, étuis à lunettes, cimetterie fine, poudre à poudrer, racahout des arabes &c. 31 j

---

BALANCES PATENTEES—20 balances patentées de différentes grandeurs, à vendre par
20 juil WHITE & Co.

AVIS.—Mecajah Courtney, de la paroisse de l'Ouest Féliciana, s'est adressé à moi afin d'avoir les sept obligations suivantes cancelées, savoir:

1o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état, pour la paroisse de l'Ouest Féliciana, pour dix mille neuf cents deux piastres trente-quatre sous, souscrite par lui conjointement avec Mary Sterling, sa sureté, le mois d'Octobre 1830.

2o. Une obligation comme shérif de la dite paroisse pour cinq mille piastres, souscrite par lui le 23 mai 1831, conjointement avec John Sterling, Jean L. Lobdell, et Ira Smith, ses suretés.

3o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse pour dix mille piastres, souscrite par lui en 1831, conjointement avec Ira Smith, sa sureté.

4o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse, pour dix mille cinq cents quarante-sept piastres cinq sous, souscrite par lui en janvier 1829, conjointement avec J. L. Fisly et John Sterling, ses suretés.

5o. Une obligation comme shérif de la dite paroisse pour cinq mille piastres, souscrite par lui le 20 mars 1833, conjointement avec Ruffin G. Sterling et John L. Lobdell, ses suretés.

6o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse pour dix-neuf mille piastres, souscrite par lui le 30 septembre 1833, conjointement avec les Smith et Jean Lobdell, ses suretés.

Ces présentes sont à notifier à toute personne intéressée de déposer les raisons, en écrit, au bureau du secrétaire d'état, en quatre-vingt-dix jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les dites obligations et hypothèques en résultant ne seraient pas cancelées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 18e jour de juillet, mil huit cent trente-cinq, et l'année soixantième de l'indépendance des Etats-Unis.
L S E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 8 août—1m

AVIS—Attendu que Martin Gordon senior, de cette ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour faire annuller l'hypothèque général qui existe contre lui, d'un bond signé par lui et Daniel Edwards, comme cautions de Alexandre G. Penn, shérif de la paroisse de St Tammany, le 12 avril 1825, pour la somme de trois mill piastres.

Avis est, par ces présentes, donné à tous ceux y intéressés, d'avoir à déduire par écrit, en l'office du secrétaire d'Etat, et ce, dans les quatrevingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes; les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce trentième jour de juillet 1835 et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.
L. S. Par le gouverneur, E. D. WHITE.
MARTIN BLACHE,
6 aout—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS AU PUBLIC.
CHANGEMENT DE DOMICILE.

P. FOY, *Sculpteur, Marbrier, Doreur et Ornemaniste*, informe respectueusement le public qu'il a transporté son Atelier à l'encoignure des rues St Louis et Rampart; où il exécute avec élégance et solidité, toutes sortes d'ouvrages en *Marbre, Pierre, Stuc* et *Plâtre*, tels que *Mausolées* dans les goûts antiques et modernes; *Bas-Reliefs, Cheminées, Tables, Cadrans &c.*

Il répare les pièces cassées; il replanchit les *Vases et Urnes d'Albâtre* endommagées, et les remet à neuf. 11 juin

---

A VENDRE.—Par le soussigné, à très bon marché pour clore plusieurs factures.

250 barriques de vin de Bordeaux, de diverses qualités; 36 tierçons vin blanc de Graves:—Plus 150 barriques vins de Bordeaux différentes qualités, reçus récemment par l'Anne Louise et Missouri; 200 caisses vin St Julien; 20 ditto Pauillac etc; 45 ditto vieux Margaux par 24 demi bouteilles, 6 ditto vin blanc Sauterne.
1 août FELIX LABATUT.

TRAITES sur la Havane à vendre par
12 juil M S CUCULLU LAPEYRE & Co.

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN.

8 Boites rubans; 10 do rebecilles; 4 do rubans satinés; 10 do colliers en graine; 1 lot vin de Champagne; 2 canons en bronze de 8 livres; aussi 6 boites no 1 1-2 gallons noirs triple tissu, à vendre par
JULES LE BLANC & Co.
8 aout no 163, rue Royale.